



Genève, le 18 mars 2014

Aux représentant(e)s des médias

## **Communiqué de presse du Conseil d'Etat**

### **Accord pour la construction de l'établissement d'exécution de peines « la Brenaz 2 »**

Un accord a été signé par M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, avec la commune de Puplinge, l'association « Bien Vivre à Puplinge » et un riverain qui avaient déposé un recours auprès de la chambre administrative de la Cour de Justice contre les autorisations de construire et d'abattage d'arbres délivrées pour l'extension de l'établissement pénitentiaire la Brenaz.

Plusieurs séances organisées sous l'autorité du président du Conseil d'Etat avec différents services de l'administration ont permis d'aboutir à cet accord avec les recourants qui acceptent de retirer leur recours, permettant ainsi le lancement des travaux avant la fin du mois de mars. En contrepartie, l'Etat s'est engagé à compenser l'abattage d'arbres nécessaire à la construction, par une replantation dans un terrain avoisinant sur une surface équivalente de quelque 8500 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, la commune de Puplinge sera associée aux études du projet « Les Dardelles » et de ses variantes d'implantation en participant aux séances du comité de pilotage qui se tiendront dès le mois prochain.

Le Conseil d'Etat entend par ailleurs remercier la commune voisine de Choulex de son appui déterminant à la résolution de cette situation, par la mise à disposition d'un terrain lui appartenant.

La construction de la Brenaz 2 permettra d'augmenter de 100 places de détention la capacité de l'établissement d'exécution de peines La Brenaz, qui en compte actuellement 68.

#### **Pour tout complément d'information :**

M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat - ☎ +41 (0)22 546 54 02.

M. Gilles Marti, maire de Puplinge – ☎ +41 (0)22 860 84 40.